

Liffré ≡ Cormier COMMUNAUTÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE REUNION DU 25 JUIN 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, LE VINGT-CINQ JUIN à dix-huit heures trente, les membres de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire à LA SALLE ANDRE BLOT DE LA BOUËXIERE, sur convocation de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président, adressée le 19 Juin 2018.

Présents : Mmes BRIDEL C., COUR L., DANEL F., KERLOC'H A., LEPANNETIER-RUFFAULT V., LERAY-GRILL C., OULED-SGHAÏER A-L., MM. CHESNAIS-GIRARD L., BARBETTE O., BEGASSE J., BEGUE G., BILLIOUX Y., BLANQUEFORT Ph., CHESNEL D., DESBORDES P-J., DESJARDINS S., FRAUD E., GENOUËL J., LE ROUSSEAU G., LE ROUX Y., MICHOT B., ORY G., PICARD H., PIQUET S., SALAÛN F., SALAÛN R., VEILLAUX D.

Absents : Mmes BOURCIER V., LAMOUR E., MARCHAND-DEDELOT I., MIRAMONT F., MM BEAUGENDRE F., DESRUES T., LAHAYE P., LEVENEZ E., MAILLARD M., MARCHAND S.

Pouvoirs : Mme BOURCIER V. à M. DESBORDES P-J., M. LAHAYE P. à M. LE ROUSSEAU G., Mme LAMOUR E. à M. BEGASSE J., M. MAILLARD M. à M. ORY G., M. MARCHAND S. à M. BARBETTE O., Mme MARCHAND-DEDELOT I. à M. PIQUET S.

Secrétaire de séance : Mme OULED-SGHAÏER A-L.

CONTRACTUALISATION

Contrat de ruralité 2018-2020 : validation de l'avenant n°1 – Validation de la convention financière pour l'année 2018

Rapporteur : Stéphane PIQUET, Vice-président

- VU l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2017, portant statuts de Liffré-Cormier Communauté ;
- VU le contrat de ruralité de Liffré-Cormier Communauté, signé le 26 septembre 2017, et plus particulièrement le plan d'actions opérationnel,
- VU les financements prévus au titre de l'année budgétaire 2018 sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat de ruralité et de son plan d'actions ;
- VU l'avis favorable du Bureau du 3 Mai 2018 ;

IL EST EXPOSE CE QUI SUIIT :

La Communauté de communes Liffré-Cormier Communauté a signé un contrat de ruralité le 26 septembre 2017. Ce dispositif a pour objectif de coordonner tous les outils, dispositifs et moyens existants afin de développer les territoires ruraux et accélérer la réalisation de projets concrets au service des habitants et des entreprises.

Ce contrat a été élaboré sur la base des projets identifiés en 2017 par la Communauté et ses communes-membres, pour la période 2017-2020. Il comporte ainsi un plan d'actions opérationnel portant sur six thématiques :

- L'accès aux services publics et aux soins ;
- La revitalisation des bourgs centres ;
- La cohésion sociale ;
- L'attractivité du territoire ;
- Les mobilités ;
- La transition écologique.

Le plan d'actions validé en 2017 doit faire l'objet de modifications afin de tenir compte de l'évolution des besoins et des capacités des porteurs de projets. Aussi, il est proposé de conclure un avenant ajustant la programmation pluriannuelle initialement déterminée.

Plus précisément, cet avenant prévoit :

- D'ajouter des actions, qui n'étaient pas inscrites dans la programmation initiale :
 - A12 – Construction d'une salle des sports à La Bouëxière ;
 - B6 – Rénovation de la boucherie à Gosné ;
 - F5 – Création d'une bibliothèque-espace de convivialité et aménagements extérieurs sur l'aire communautaire d'accueil des gens du voyage, à Liffré ;
- De modifier des actions programmées en 2018, dont le contenu, le budget prévisionnel ou la maîtrise d'ouvrage ont évolué :
 - A3 - Mise en réseau des médiathèques ;
 - A5 - Réhabilitation de la salle des fêtes à Mézières-sur-Couesnon ;
 - A7 - Rénovation et extension de la salle de sports à La Bouëxière ;
 - C2 - Aménagement touristique du site de Mi-forêt à Liffré ;
 - D1 – Aire de connexion intermodale à Saint-Aubin-du-Cormier ;
 - D2 – Aire de connexion intermodale à Liffré ;
 - E2 - Construction d'une salle des fêtes à Saint-Aubin-du-Cormier ;
 - F1 - Acquisition de matériel pour cinéma en plein air ;
- De reporter certaines actions initialement programmées en 2018 à une date ultérieure :
 - A6 – Extension et rénovation de la piscine communautaire ;
 - C3 – Aménagement de la zone de l'Etang à Saint-Aubin-du-Cormier ;
 - F2 – Construction d'une salle de danse à Saint-Aubin-du-Cormier.

Par ailleurs, la mise en œuvre du contrat de ruralité nécessite la signature, chaque année, d'une convention financière qui affine la liste des projets réellement prêts à être engagés, précise les types de financeurs et le montant des crédits mobilisés pour chacune des actions nécessitant un financement.

Le Comité de pilotage du contrat a validé la programmation du contrat de ruralité pour l'année 2018, le 27 avril 2018.

Une synthèse de l'avenant et de la convention financière pour l'année 2018 sont annexées à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** le projet d'avenant n°1 au Contrat de ruralité 2017-2020 de Liffré-Cormier Communauté ;
- **VALIDE** le projet de convention financière pour l'année 2018 ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 et la convention financière pour l'année 2018, ainsi que tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE,

LE PRESIDENT,

LOÏG CHESNAIS-GIRARD

